



Badens, le mardi 20 juillet 2021

Objet: Classement pour les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) dans l'Aude

Madame la maire, Monsieur le maire,

Depuis de nombreuses années, nous travaillons en partenariat avec la chambre d'agriculture pour évaluer les atteintes de certaines espèces sur les activités humaines, l'agriculture, l'élevage et à la faune sauvage.

Ces données recueillies, et leur analyse nous permettent d'élaborer des dossiers et à justifier dudit classement pour certaines espèces.

Ce classement est désormais acté par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire chargé de la Chasse pour une période de 3 ans. **Il est donc important de recueillir des données pour la prochaine période de classement 2022-2025.**

Sans retour d'information sur les dommages aux biens, aux élevages et aux cultures, il est impossible de quantifier l'impact financier de ces espèces, **pour vos administrés** et de fait d'argumenter objectivement sur la capacité de réguler.

Or, malheureusement aujourd'hui, peu de données nous sont transmises.

Elles sont pourtant indispensables pour venir étayer le dossier que nous serons amenés à rédiger et à remettre au Ministère.

Nous vous joignons un modèle de fiche de déclaration de dégâts sur la période 2019-2021, afin qui vous puissiez la mettre à disposition des habitants de votre commune, et nous de les retourner.

Vous l'aurez compris, les retours de vos fiches permettront de protéger l'intérêt de vos concitoyens en classant ESOD ces espèces qui impactent leur ressource financière.

Nous vous remercions vivement pour votre étroite collaboration, et nous vous prions d'agréer, Madame la maire, Monsieur le maire, l'assurance de nos cordiales salutations.

Yves BASTIE,
Président de la Fédération des Chasseurs de l'Aude